

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 111

16 janvier 2008

### SOMMAIRE

352 Investors S.A. ....	5322	Grenache & Cie S.N.C. ....	5284
Amplion Holding S.à r.l. ....	5328	HeliGuard S.A. ....	5313
Ancapa Investments ....	5325	Imapelfin S.A. ....	5322
Andover Investco 2 S.à r.l. ....	5313	Incom-Europe S.à r.l. ....	5326
Associated Consulting Engineers (Holdings) S.A. ....	5288	Infotech Project S.A. ....	5315
Aviation Investments S.A. ....	5282	International Equity Investors S.A. ....	5315
Bati Expansion ....	5327	Izoard S.à.r.l. ....	5296
Benelux Distribution Matériel Textile ....	5284	JIMA ....	5328
Brixen S.A. ....	5322	JJL S.à.r.l. ....	5325
CIM Advisory S.A. ....	5325	Kisling Investment S.A. ....	5322
Closdenis International S.A. ....	5325	Little Smets ....	5283
CTG S.A. ....	5283	Lufinimmo S.A. ....	5285
Curver Luxembourg, S.à r.l. ....	5287	LVR International SA ....	5285
CVG Global S.à r.l. ....	5304	Monto Bello Invest S.A.H. ....	5283
Dual Return Fund (Sicav) ....	5287	PEF Delta Investment S.à r.l. ....	5288
Electricité Nothum & Kieffer S.à r.l. ....	5296	Peonia Investments S.A. ....	5321
El Perini Holding S.A. ....	5327	Primesphere S.A. ....	5282
e-Planet S.A. ....	5296	Primost S.A. ....	5289
Eumaco S.A. ....	5326	QS Holdings S.à.r.l. ....	5327
Euroconsumers S.A. ....	5288	Rotario S.à r.l. ....	5285
Euro Gest Compta S.A. ....	5320	Safeside S.à.r.l. ....	5286
European Forest Resources (France) S.à r.l. ....	5293	Stöpler Luxembourg S.A. ....	5293
EURX Gamma Investment S.à r.l. ....	5286	Togo S.A. ....	5298
Futuralia S.A. ....	5312	TR S.A. ....	5312
General Fidelity S.A. ....	5326	Violon Holding S.à r.l. ....	5286
General Fidelity S.A. ....	5326	Wickler Frères Exploitation S.à.r.l. ....	5289
		ZIM Asia Maritime Company S.à r.l. ....	5315

**Primesphere S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1508 Howald, 4, rue Joseph Felten.

R.C.S. Luxembourg B 45.756.

- Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 13 novembre 2007 que Monsieur Roland Haber, consultant, né le 9 mars 1943 à D-Regensburg, demeurant à L-7531 Mersch, 16, rue Dr. Ernst Feltgen est nommé administrateur-délégué pour une durée de 2 ans.

- Il résulte d'une lettre recommandée que Monsieur Jean-Marc Georis, demeurant à L-8354 Garnich, 41, rue des Trois Cantons a démissionné de son poste d'administrateur en date du 2 novembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, sàrl

Signature

Référence de publication: 2008000038/7262/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL03170. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

**Aviation Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 78.767.

## EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire adoptée le 18 décembre 2006, il a été décidé:

De réélire aux fonctions d'Administrateurs pour un terme de six ans:

- Monsieur Yves De Vriendt, loueur d'avions, domicilié en France, Le Chessy, F-69640 Cogny
- Monsieur Richard Brown, loueur d'avions, domicilié en République de Singapour, 21 Orchard Boulevard # 02-21 Park House, Singapour 248645
- Monsieur David Morris, domicilié en Grande-Bretagne, 1 Woodlands Avenue, Hornchurch, Essex RM11 2QT
- Monsieur Victor Elvinger, Avocat à la cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich
- Monsieur Antony Howard Griffin, loueur d'avions, ayant son adresse professionnelle en République de Singapour, 20-04 Wisma Atria, 435 Orchard Road, Singapour 238877.

De réélire aux fonctions d'Administrateur-Délégué pour un terme de six ans:

- Monsieur Antony Howard Griffin, loueur d'avions, ayant son adresse professionnelle en République de Singapour, 20-04 Wisma Atria, 435 Orchard Road, Singapour 238877

De réélire aux fonctions de Commissaire aux comptes pour un terme de six ans:

- Monsieur Marcel Stephany, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.

Le conseil d'administration se compose dès lors à partir du 18 décembre 2006, comme suit:

- Monsieur Antony Howard Griffin, Administrateur / Administrateur-Délégué
- Monsieur Yves De Vriendt, Administrateur
- Monsieur Richard Brown, Administrateur
- Monsieur David Morris, Administrateur
- Monsieur Victor Elvinger, Administrateur

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008002634/304/36.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, réf. LSO-CJ10046. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

**CTG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 127.425.

*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Hauptversammlung am Sitz der Gesellschaft am 11. Dezember 2007*  
Die Versammlung hat unter anderem die folgenden Beschlüsse gefasst:

*Einziger Beschluss*

Der Verwaltungsrat beschließt, den Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. November 2007 von L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse nach L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl zu verlegen.

Zum Vermerk zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 11. Dezember 2007.

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2008000412/1729/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04184. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

**Little Smets, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 262, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 24.325.

*Mention rectificative, annule et remplace le dépôt L070124002.04*

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 14 décembre 2007.

*Pour LITTLE SMETS s.à r.l.*

p.o. J. Reuter

Référence de publication: 2008000798/517/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03656. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

**Monto Bello Invest S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.  
R.C.S. Luxembourg B 108.398.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

1. La société anonyme holding LUCKY INVEST HOLDING S.A., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 52, Esplanade, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à L-9840 Siebenaler, Maison 20,

Lequel comparant, es-qualité qu'il agit, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1.- La société anonyme MONTO BELLO INVEST S.A.H., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 52, Esplanade, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 20 avril 2005, publié au Mémorial C numéro 1160 du 7 novembre 2005, et est inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 108.398,

2.- Le comparant, es-qualité qu'il agit, déclare que la société anonyme holding LUCKY INVEST HOLDING S.A. est l'unique actionnaire de la prédite société et réunit l'entière part du capital représenté par mille (1.000) actions.

3.- Le comparant, es-qualité qu'il agit, décide de supprimer le dernier paragraphe de l'article 12 des statuts.

4.- Le comparant, es-qualité qu'il agit, décide de dissoudre et de liquider ladite société.

5.- Le comparant, es-qualité qu'il agit, déclare que la prédite société a cessé toutes ses activités, en conséquence il prononce sa dissolution.

6.- Le comparant, es-qualité qu'il agit, donne pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

7.- Le comparant, es-qualité qu'il agit, déclare que l'unique actionnaire reprend à son compte toutes les obligations actuelles de la société et qu'elle répondra encore de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle. Elle réglera également les frais des présentes. Tous les actifs de la société lui sont transférés, étant entendu que toute affectation quelconque de l'actif ne pourra avoir lieu avant l'apurement total du passif.

Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est définitivement dissoute et liquidée.

8.- Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège social.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé les présentes avec le notaire.

Signé: P. Müller, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 26 novembre 2007, Relation: MER/2007/1719. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 décembre 2007.

U. Tholl.

Référence de publication: 2008002446/232/39.

(070174173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

### **Benelux Distribution Matériel Textile, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 46.299.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008002413/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04473. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

### **Grenache & Cie S.N.C., Société en nom collectif.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.763.

#### *I. Siège Social*

Il résulte de la résolution du Conseil de Gérance de la Société prise le 21 novembre 2007, que le siège social de la Société est transféré du 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *II. Associés*

Il résulte d'un contrat de transfert de Parts Sociales que les 649.999 Parts A émises par la Société ont été transférées par WYSTERIA EURO INVESTMENTS LIMITED à GRENACHE S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée le 9 novembre 2007 et qui est en voie d'enregistrement auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Il résulte également d'un contrat de transfert de Parts Sociales que les 750.000 Parts B émises par la Société ont été transférées par WYSTERIA EURO INVESTMENTS LIMITED à BNP PARIBAS, société anonyme de droit français, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris, sous le numéro 662 042 449, ayant son siège social au 16, boulevard des Italiens, 75009 Paris, France.

#### *III. Gérants*

Par ailleurs, il résulte de la résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société, prise le 21 novembre 2007, que Monsieur Christian Klar n'exerce plus les fonctions de Gérant B et qu'il est nommé en qualité de Gérant A et que Messieurs Seyf Ismail, Bruno Bancal et François-Xavier Rouffiac sont nommés en qualité de Gérants B.

Il en résulte que le Conseil de Gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur Christian Klar, Gérant A, ayant une adresse professionnelle au 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- Monsieur Manfred Zisselsberger, Gérant A, ayant une adresse professionnelle au 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- Monsieur Seyf Ismail, Gérant B, ayant une adresse professionnelle au 3, rue d'Antin, 75002 Paris, France.
- Monsieur Bruno Bancal, Gérant B, ayant une adresse professionnelle au 3, rue d'Antin, 75002 Paris, France.
- Monsieur François-Xavier Rouffiac, Gérant B, ayant une adresse professionnelle au 10, Harewood Avenue, W1-6AA London, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

*Pour la société*

P. Sprimont

*Mandataire*

Référence de publication: 2008002477/8452/39.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05938. - Reçu 91 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070174448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

---

**Lufinimmo S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 89.897.

—  
EXTRAIT

L'administrateur Maria Dennewald et le commissaire aux comptes FIDU-CONCEPT Sàrl ont démissionné et le siège social de la société à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2008001383/304/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00179. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070172813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2007.

---

**LVR International SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 102.089.

Par la présente, je vous notifie la démission, avec effet immédiat, des fonctions d'administrateur exercées par INTER CONSEIL SERVICES PLUS SA au sein de la société LVR INTERNATIONAL SA ayant son siège social à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération, R.C.S. Luxembourg, n ° B 102.089.

Dudelange, le 30 octobre 2007.

INTER CONSEIL SERVICES PLUS SA

C. Schmitter

*Administrateur Délégué*

Référence de publication: 2008001557/3139/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01528. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070172939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2007.

---

**Rotario S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 92.049.

La soussignée, REGIO OFFICE CENTER Sàrl, ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau Cinq, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente qu'elle dénonce le siège situé au 60, Grand-Rue, niveau Cinq, de la société ROTARIO S.à R.L, R.C. Luxembourg Section B Numéro 92.049, à effet du 1<sup>er</sup> décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 22 novembre 2007.

REGIO OFFICE CENTER SàRL

Signature

Référence de publication: 2008001585/816/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04498. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070172758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2007.

---

**Safeside S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 90.822.

La soussignée, REGIO OFFICE CENTER Sàrl, ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau Cinq, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente qu'elle dénonce le siège situé au 60, Grand-Rue, niveau Cinq, de la société SAFESIDE S.à R.L., R.C. Luxembourg Section B Numéro 90.822, à effet du 1<sup>er</sup> décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 22 novembre 2007.

REGIO OFFICE CENTER SàRL

Signature

Référence de publication: 2008001586/816/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04497. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070172759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2007.

---

**Violon Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.498.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008002664/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04565. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

---

**EURX Gamma Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.620.

Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société le 30 novembre 2007 que:

1. le siège social de la Société a été transféré du 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, avec effet au 12 novembre 2007;

2. M. Rachid Ouäich, Fund Finance Manager, né le 4 janvier 1977 à Liège (Belgique), avec adresse professionnelle au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), a été nommé comme gérant additionnel de la Société, avec effet immédiat, pour une période indéterminée;

3. Par conséquent, le conseil de gérance de la Société sera composé au 30 novembre 2007 par les gérants suivants:

- M. Dirk Ruppert, gérant;
- M. Paul Devonshire, gérant;
- M. Thomas Hoeller, gérant; et
- M. Rachid Ouäich, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 décembre 2007.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008002764/7959/25.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05371. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

---

**Curver Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 46.419.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 octobre 2007*

1/ L'assemblée accepte la démission de Monsieur Gerrit Johannes Vink en date du 19 octobre 2007.

2/ Sont nommés gérants, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- JARDIN INTERNATIONAL HOLDING B.V., ayant son siège social à 2, Siriusdreef, 2132 WT Hoofddrop, Pays-Bas;
- M. Joost Bremer, demeurant professionnellement à 2, Siriusdreef, 2132 WT Hoofddrop, Pays-Bas;
- M. Raoul Alblas, demeurant professionnellement à Z.I. Hahneboesch, L-4562 Niederkorn.

Est nommé réviseur d'entreprise, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008002699/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04485. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

---

**Dual Return Fund (Sicav), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 112.224.

—  
Hiermit teilen wir mit, dass mit Wirkung zum 30. September 2007

Frau Edda Schröder, wohnhaft in Deutschland, 61462 Königstein, Bahnstraße 11b das Verwaltungsratsmandat der Gesellschaft niedergelegt hat.

Mit Wirkung vom 1. Oktober 2007 wurde Herr Leopold Seiler, wohnhaft in Österreich, 1010 Wien, Singerstraße 27/22 als neues Verwaltungsratsmitglied bis zur nächsten, ordentlichen Generalversammlung kooptiert.

Die Publikation erfolgt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*DUAL RETURN FUND (SICAV)*

R. Mertes

*Verwaltungsratsmitglied*

Référence de publication: 2008002711/6633/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03407. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

---

**Euroconsumers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13B, avenue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 33.096.

Je vous informe par la présente de ma démission en tant que membre du Conseil d'Administration de la société EUROCONSUMERS S.A.

Milan, le 22 septembre 2007.

Paolo Martinello.

A mezzo della presente, Vi comunico le mie dimissioni da membro del Consiglio di Amministrazione della EUROCONSUMERS S.A.

Milano, 22 settembre 2007.

Paolo Martinello.

Référence de publication: 2008002744/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL04908. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070173960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

**Associated Consulting Engineers (Holdings) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 14.171.

*Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire, à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008002766/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04476. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070174228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

**PEF Delta Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 128.615.

Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société le 30 novembre 2007 que:

1. le siège social de la Société a été transféré du 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, avec effet au 12 novembre 2007;

2. M. Gerhard Wittl, Professionnel du secteur immobilier, né le 10 avril 1955 à Nürnberg (Allemagne), avec adresse professionnelle au 1, Witteisbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne) a démissionné de son mandat de gérant de la Société, avec effet immédiat.

3. les personnes suivantes, avec adresse professionnelle au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ont été nommées comme gérants additionnels de la Société, avec effet immédiat, pour une période indéterminée:

- M. Oliver May, Chief Finance Officer, né le 25 avril 1967 à Wuppertal (Allemagne);
- M. Alejo Molina, Professionnel du secteur immobilier, né le 23 septembre 1971 à Guadalajara (Espagne); et
- M. Dirk Holz, Professionnel du secteur immobilier, né le 3 septembre 1975 à Hilden (Allemagne).

4. Par conséquent, le conseil de gérance de la Société sera composé au 30 novembre 2007 par les gérants suivants:

- M. Jan Baldem Mennicken, gérant;
- M. Jobst Beckmann, gérant;
- M. Oliver May, gérant;
- M. Alejo Molina, gérant; et
- M. Dirk Holz, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 décembre 2007.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008002778/7959/32.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05391. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070173928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

---

**Wickler Frères Exploitation S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9099 Ingeldorf, 63, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 96.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 21 décembre 2007.

*Pour WICKLER FRERES EXPLOITATION S.A R.L.*

*FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.*

*Signature*

Référence de publication: 2008003194/1345/15.

Enregistré à Diekirch, le 21 décembre 2007, réf. DSO-CL00420. - Reçu 30 euros.

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

(070174698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

---

**Primost S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 134.456.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le onze décembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- La société anonyme BONCONSEIL S.A., ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.935,

ici représentée par:

- Monsieur Yves Schmit, comptable, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre,

- Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre,

agissant en leur qualité d'administrateurs de ladite société avec pouvoir de l'engager par leurs signatures conjointes.

2.- Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de PRIMOST S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le

siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter à des entités de son groupe dans lesquelles elle détient des intérêts ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toute opérations mobilières, financières, industrielles, de représentation ou commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilière et immobilière, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet et de son but.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de trois cent dix mille euros (EUR 310.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 11 décembre 2012, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de juin à 9.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propiété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

#### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propiété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007. La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2008.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### Souscription et Paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit en EUR
1) La société BONCONSEIL S.A., prénommée . . . . .	300	30.000,-
2) Mme Carine Bittler, prénommé . . . . .	10	1.000,-
Total: . . . . .	310	31.000,-

Les actions ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

#### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ € 1.500,-.

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

##### Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale de 2013:

- a. Monsieur Yves Schmit, comptable, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.
- b. Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.
- c. Monsieur Steve Lang, gérant de sociétés, demeurant à L-8094 Bertrange, 63, rue de Strassen.

##### Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2013:

COMPTABILUX S.A., ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.

##### Troisième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

*Quatrième résolution*

Le siège social de la société est fixé à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. Schmit, C. Bittler, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 2007, Relation: EAC/2007/15642. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 décembre 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2008003110/272/201.

(070175138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

**Stöpler Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7542 Mersch, 14, rue Lankheck.

R.C.S. Luxembourg B 110.601.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STÖPLER LUXEMBOURG S.A.

G. Simoes

*Managing Director*

Référence de publication: 2008003191/785/14.

Enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2007, réf. DSO-CL00393. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070174635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

**European Forest Resources (France) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 128.419.

In the year two thousand and seven, on the twenty-third day of November.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

EUROPEAN FOREST RESOURCES HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 128.418,

duly represented by Ms. Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in 21 November 2007.

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the «Sole Shareholder») of EUROPEAN FOREST RESOURCES (FRANCE) S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 128.419, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 10 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1472, on 17 July 2007 (the «Company»).

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to insert a new article 13 in the articles of incorporation which shall read as follows:

« **Art. 13.** The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his, her or its proxy. A manager may represent more than one of his, her or its colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if (i) at least a majority of the managers is present (or otherwise participating) or represented by proxy at a meeting of the board of managers and (ii) at least two Class A Managers and one Class B Manager are present (or otherwise participating) or represented by proxy. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting; provided that the approval of at least two Class A Managers and one Class B Manager shall be required for all decisions.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.»

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to insert a new article 14 in the articles of incorporation which shall read as follows:

« **Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.»

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to renumber the existing articles 13 and 14 as articles 15 and 16 respectively.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to insert a new article 17 in the articles of incorporation which shall read as follows:

« **Art. 17.** The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.»

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to renumber the existing articles 15 to 22 as articles 18 to 25 respectively.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

EUROPEAN FOREST RESOURCES HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 128.418,

ici représentée par Mademoiselle Andrea Hoffmann, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 novembre 2007.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de EUROPEAN FOREST RESOURCES (FRANCE) S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 128.419, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1472, le 17 juillet 2007 (la «Société»).

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'insérer un nouvel article 13 dans les statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 13.** Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si (i) la majorité au moins des gérants est présente (ou participe autrement) ou représentée par procuration à la réunion du conseil de gérance et (ii) au moins deux gérants de Classe A et un gérant de Classe B sont présents (ou participent autrement) ou représentés par procuration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion; à condition que l'approbation d'au moins deux gérants de Classe A et d'un gérant de Classe B est requise pour toute décision.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.»

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'insérer un nouvel article 14 dans les statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.»

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de renuméroter les anciens articles 13 et 14 en articles 15 et 16.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide d'insérer un nouvel article 17 dans les statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 17.** Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.»

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de renuméroter les anciens articles 15 à 22 en articles 18 à 25.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Hoffmann, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, Relation: LAC/2007/38648. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008003089/242/148.

(070174595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

**Electricité Nothum & Kieffer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8531 Ell, 10, Jaaseck.

R.C.S. Luxembourg B 95.968.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 20 décembre 2007.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008003197/823/14.

Enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2007, réf. DSO-CL00349. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070174991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

**Izoard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8530 Ell, 11, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 101.335.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 20 décembre 2007.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008003196/823/14.

Enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2007, réf. DSO-CL00344. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070174994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

**e-Planet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 76.144.

L'an deux mille sept, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme E-PLANET S.A., avec siège social à L-1255 Luxembourg, 52, rue de la Bragance, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 76.144,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 29 mai 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 718 du 3 octobre 2000,

modifié suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg en date du 3 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 95 du 8 février 2001,

L'assemblée est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Monsieur Henri Da Cruz, employé, demeurant à Du-delange.

qui désigne comme secrétaire Madame Myriam Wengler, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max Mayer, employé, demeurant à L-2551 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège vers L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération et en conséquence modification du 1<sup>ère</sup> phrase de l'article 2 des statuts.

2.- Révocation du commissaire aux comptes

3.- Confirmation des mandats du Conseil d'administration et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

4.- Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale transfère le siège vers L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération, et en conséquence modifie le 1<sup>ère</sup> phrase de l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2. (1<sup>ère</sup> phrase).** Le siège social est établi dans la Ville d'Esch-sur-Alzette.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale révoque avec effet immédiat le commissaire en comptes en fonction savoir Monsieur Claude Meyer.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale confirme pour une durée de six ans les mandats des administrateurs suivants:

a) Monsieur Pierre Dardenne, retraité, né à Petite Chapelle le 20 février 1944, demeurant à 20, rue de la fortelle, B-6594 Beauwelz (Belgique)

b) Madame Marie-Josée Schrondeweiler, femme au foyer, née à Arlon le 30 octobre 1945, demeurant à 30, rue du marché au beurre, B-6700 Arlon (Belgique)

c) Monsieur Vincent Dardenne, administrateur de sociétés, né à Momignies, le 13 janvier 1968, demeurant à 64, rue de Diekirch, B-6700 Arlon (Belgique)

L'assemblée générale nomme pour une durée de six ans aux fonctions de commissaire aux comptes:

Madame Leila Bouraoui, administratrice de sociétés, née à Menzel Bourguida le 23 octobre 1970, demeurant à B-6700 Arlon, 64, rue de Diekirch.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.10 heures.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 950,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Da Cruz, M. Wengler, M. Mayer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007. Relation: LAC/2007/38268. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 10 décembre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2008003083/206/75.

(070174660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

### **Togo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.441.

#### — STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-third day of November.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Hans De Graaf, company director, born in Reeuwijk, the Netherlands, on April 19, 1950, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

represented by Mr Raphaël Rozanski, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed *in varietur* by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr Raphaël Rozanski, pre-named, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a public limited company («société anonyme»):

#### **Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a société anonyme under the name of TOGO S.A.

**Art. 2.** The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the city of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

#### **Title II.- Capital, Shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

### **Title III.- Management**

**Art. 6.** The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

**Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 8.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The company will be bound in any circumstances by joint signatures of two directors, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigations involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### **Title IV.- Supervision**

**Art. 12.** The company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Title V.- General meeting**

**Art. 13.** The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Tuesday of April at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

#### **Title VI.- Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the company shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

#### **Title VIII.- General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

##### *Transitory provisions*

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2007.

The first annual meeting will be held in 2008.

##### *Subscription and Payment*

The articles of association having thus been established, the party appearing, duly represented, declares to subscribe all the three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

All the three hundred and ten (310) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

##### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand six hundred and fifty Euro.

##### *Decisions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
2. The following are appointed directors:
  - a) Mr Hans De Graaf, company director, born in Reeuwijk, the Netherlands, on April 19, 1950, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, chairman of the board of directors;
  - b) Mrs Nancy Bleumer, company director, born in Doetinchem, the Netherlands, on November 30, 1971, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
  - c) Mrs Monique Juncker, company director, born in Ettelbrück, Grand Duchy of Luxembourg, on April 9, 1964, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
3. Has been appointed statutory auditor:

The private limited company FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA, Société à responsabilité limitée, R.C.S. Luxembourg B 74.348, with its registered office at L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.
4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2013.
5. The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the proxy-holder, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxy-holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, the latter signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Hans De Graaf, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk, Pays-Bas, le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, représenté par Monsieur Raphaël Rozanski, maître en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté par Monsieur Raphaël Rozanski, préqualifié, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme.

#### **Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TOGO S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

### **Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois d'avril à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5.00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social (10.00%), mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

##### *Souscription et Paiement*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, dûment représenté, déclare souscrire toutes les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Toutes les trois cent dix (310) actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à été évalué à environ mille six cent cinquante Euros.

*Décisions de l'associé unique*

Le comparant pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Hans De Graaf, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk, Pays-Bas, le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, président du conseil d'administration;

b) Madame Nancy Bleumer, administrateur de sociétés, née à Doetinchem, Pays-Bas, le 30 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

c) Madame Monique Juncker, administrateur de sociétés, née à Ettelbrück, Grand-Duché de Luxembourg, le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, R.C.S. Luxembourg B 74.348, avec siège à L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2013.

5. Le siège social de la société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande du mandataire, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Rozanski, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 décembre 2007, Relation GRE/2007/5410. — Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 décembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008003079/231/353.

(070174853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

**CVG Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 48.750,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 131.507.

In the year two thousand seven, on the twenty-seventh day of September.

Before Us, Maître Schaeffer, notary public residing in Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

for an extraordinary general meeting (the «Meeting») of the shareholders of CVG GLOBAL S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered with the Luxembourg Commerce and Companies Register under the number B 131.507 (the «Company»), incorporated on 6 July 2007 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer:

COMMERCIAL VEHICLE GROUP, INC. (CVGI), a Corporation organized under the laws of the State of Delaware (USA), having its registered office at 9 East Loockerman Street, Suite 1B, Dover, Delaware 19901, and being registered with the Delaware Division of Corporations under File Number 3278145, here represented by Mr Mario Di Stefano,

Attorney at Law, whose business address is 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, by virtue of a Power of Attorney given under private seal in Columbus, Ohio (USA), on 26 September 2007, here represented by Mrs Cathy Nelson, Attorney at Law, pursuant to a sub-power of attorney given in Luxembourg on September 26, 2007.

And

CVG EUROPEAN HOLDINGS, LLC, a Limited Liability Company organized under the laws of the State of Delaware (USA), having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, and being registered with the Delaware Division of Corporations under File Number 4239210, here represented by Mr Mario Di Stefano, Attorney at Law, whose business address is 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, by virtue of a Power of Attorney given under private seal in Columbus, Ohio (USA), on 26 September 2007, represented by Mrs Cathy Nelson, prenamed, pursuant to a sub-power of attorney given in Luxembourg on September 26, 2007.

(each a «Shareholder» and collectively the «Shareholders»)

The above mentioned proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the appearing parties hold 100% of the share capital of the Company;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 36,250.- (thirty-six thousand two hundred fifty Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 100 (one hundred) shares having a nominal value of EUR 125.- (125.- Euro) each, to EUR 48,750.- (forty-eight thousand seven hundred fifty Euro), by way of the issue of 290 (two hundred ninety) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five Euro) each.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above.

3. Amendment as follows of article 3 of the articles of association (the «Articles»):

« **Art. 3.** The purpose of the Company is generally to hold any interests, in any commercial, industrial, financial or other enterprise, be they from Luxembourg or foreign, to acquire any securities and rights by purchase, participation, contribution, subscription, direct underwriting, call option, negotiation, or any other way, and most notably, to acquire any patents and licenses, to manage and develop them, to grant to any enterprise in which the Company has an interest, or to any third party, any assistance, loan, advances, guarantees or security interest, and to perform any operation directly or indirectly related to its purpose (without, however, at any time exercising a professional banking activity or an activity of the financial sector).

The Company may also issue any type of convertible or nonconvertible debt or equity instruments, and can enter into all necessary or useful agreements and instruments in furtherance of the issuance and conversion of any type of securities, and in particular the issuance and conversion of the above mentioned debt or equity instruments.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, directly or indirectly connected to the purpose described above, that foster the accomplishment of its purpose.»

4. Amendment of article 8 of the Articles as follows:

### Capital - Shares

« **Art. 8.**

8.1 The Company's subscribed share capital is set at EUR 48,750.- (forty-eight thousand seven hundred fifty Euro), represented by 390 (three hundred ninety) shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five Euro) each.

8.2 The subscribed share capital may be changed at any time by (i) a decision of the Shareholders; (ii) as the case may be, by a decision of the Shareholders' meeting deliberating in the manner required for amendments to the Articles; or (iii) by the Manager, pursuant to articles 8.3 to 8.6 below which set out the authorization given to the Manager to increase the Company's subscribed share capital.

8.3 The amount of the share capital of the Company to be issued by the Company as a result of the authorization given to the Manager under article 8.2 is set at EUR 18,239,500.- (eighteen million two hundred thirty-nine thousand five hundred Euro).

8.4 The Manager of the Company is authorized and instructed, without any need for further resolutions by the general meeting of Shareholders, and after having acknowledged in writing that the terms and conditions of these Articles are complied with and have been fulfilled, to (i) render effective any increase of the issued share capital under this article 8, up to the amount set out in article 8.3, in whole or in part, with or without the payment of a share premium, and (ii) ensure the recording of such increase(s) and the consequent amendments of the Articles before a Luxembourg notary.

8.5 The authorization referred to in article 8.4 above given to the Manager shall be valid for five years from the date of publication of this deed in the Mémorial C, and such authorization may be renewed for additional periods to be determined by a resolution of the general meeting of Shareholders of the Company taken by way of an extraordinary general meeting resolving on amendment of the Articles.

8.6 Each time the Manager shall issue shares in accordance with the provisions of articles 8.3 to 8.5 above, the Articles shall be amended to reflect the result of such action. The Manager shall take or authorize any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining the execution and publication of such amendments, including the recording of such an increase and the consequent amendments of the Articles before a Luxembourg notary.»

5. Amendment to the Company's share register to reflect the above changes with power and authority being given to any lawyer or employee of the law firm of DI STEFANO, SEDLO & MOYSE to proceed on behalf of the Company in the registration of the newly issued shares in the Company's share register.

6. Amendment of article 11 of the Articles as follows:

### **Management**

#### « Art. 11.

11.1 The Company is managed by one or several managers. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

11.2 The signature of two managers will be required to bind the Company for all acts within the scope set forth in its corporate purpose or by law, unless there is only one manager. In that case, the manager will have the capacity to bind the Company with his sole signature.

11.3 In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company, in all circumstances, and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided the terms of this Article have been complied with.

11.4 All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the manager, or in case of a plurality of managers, the board of managers.

11.5 The manager, or in case of a plurality of managers, the board of managers, is expressly authorized by the general meeting of Shareholders to repurchase for the account of the Company any type of debt or equity instrument to be issued by the Company provided that: (i) the terms and conditions of such instruments expressly state that the Company may repurchase such Instruments; (ii) the Company has sufficient funds available to settle its liabilities to all creditors after such payment; and (iii) such payment does not cause the Company to become insolvent.

11.6 The manager, or in case of a plurality of managers, the board of managers may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

11.7 The manager, or in case of a plurality of managers, the board of managers will determine the responsibilities and remuneration (if any) of the agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their mandate.

11.8 The powers and remuneration of any managers possibly appointed at a later date, in addition to or in the place of the first manager, will be determined by the general meeting of Shareholders.»

#### 7. Miscellaneous.

III. that the Shareholders have taken the following resolutions:

##### *First resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 36,250.- (thirty-six thousand two hundred fifty Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 100 (one hundred) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five Euro) each, to EUR 48,750.- (forty-eight thousand seven hundred fifty Euro), by way of the issue of 290 (two hundred ninety) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five Euro) each.

##### *Second resolution*

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

##### *Subscription - Payment*

The Shareholders undertake to (i) subscribe to 290 (two hundred ninety) shares of the Company, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five Euro) each, and (ii) pay them up entirely by a contribution in cash in the amount of EUR 36,250.- (thirty-six thousand two hundred fifty Euro) which is evidenced to the notary by a blocking certificate.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Shareholders resolve to record that, further to the increase in capital, the share holding in the Company is as follows:

Company Name	Subscribed Total Paid		Nominal Value (EUR)
	Shares	In (EUR)	
COMMERCIAL VEHICLE GROUP, INC. ....	351	43,875.-	125.-
CVG EUROPEAN HOLDINGS, LLC .....	39	4,875.-	125.-

*Third resolution*

The Shareholders resolve to amend article 3 of the Articles, which shall henceforth have the following wording:

« **Art. 3.** The purpose of the Company is generally to hold any interests, in any commercial, industrial, financial or other enterprise, be they from Luxembourg or foreign, to acquire any securities and rights by purchase, participation, contribution, subscription, direct underwriting, call option, negotiation, or any other way, and most notably, to acquire any patents and licenses, to manage and develop them, to grant to any enterprise in which the Company has an interest, or to any third party, any assistance, loan, advances, guarantees or security interest, and to perform any operation directly or indirectly related to its purpose (without, however, at any time exercising a professional banking activity or an activity of the financial sector).

The Company may also issue any type of convertible or nonconvertible debt or equity instruments, and can enter into all necessary or useful agreements and instruments in furtherance of the issuance and conversion of any type of securities, and in particular the issuance and conversion of the above mentioned debt or equity instruments.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, directly or indirectly connected to the purpose described above, that foster the accomplishment of its purpose.»

*Fourth resolution*

The Shareholders resolve to amend article 8 of the Articles which shall henceforth have the following wording:

**Capital - Shares**

« **Art. 8.**

8.1 The Company's subscribed share capital is set at EUR 48,750.- (forty-eight thousand seven hundred fifty Euro), represented by 390 (three hundred ninety) shares having a nominal value of EUR 125.- (hundred twenty-five Euro) each.

8.2 The subscribed share capital may be changed at any time by (i) a decision of the Shareholders; (ii) as the case may be, by a decision of the Shareholders' meeting deliberating in the manner required for amendments to the Articles; or (iii) by the Manager, pursuant to articles 8.3 to 8.6 below which set out the authorization given to the Manager to increase the Company's subscribed share capital.

8.3 The amount of the share capital of the Company to be issued by the Company as a result of the authorization given to the Manager under article 8.2 is set at EUR 18,239,500.- (eighteen million two hundred thirty-nine thousand five hundred Euro).

8.4 The Manager of the Company is authorized and instructed, without any need for further resolutions by the general meeting of Shareholders, and after having acknowledged in writing that the terms and conditions of these Articles are complied with and have been fulfilled, to (i) render effective any increase of the issued share capital under this article 8, up to the amount set out in article 8.3, in whole or in part, with or without the payment of a share premium, and (ii) ensure the recording of such increase(s) and the consequent amendments of the Articles before a Luxembourg notary.

8.5 The authorization referred to in article 8.4 above given to the Manager shall be valid for five years from the date of publication of this deed in the Mémorial C, and such authorization may be renewed for additional periods to be determined by a resolution of the general meeting of Shareholders of the Company taken by way of an extraordinary general meeting resolving on amendment of the Articles.

8.6 Each time the Manager shall issue shares in accordance with the provisions of articles 8.3 to 8.5 above, the Articles shall be amended to reflect the result of such action. The Manager shall take or authorize any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining the execution and publication of such amendments, including the recording of such an increase and the consequent amendments of the Articles before a Luxembourg notary.»

*Fifth resolution*

The Shareholders resolve to amend the Company's share register to reflect the above changes and empowers and authorizes any lawyer or employee of the law firm of DI STEFANO, SEDLO & MOYSE to proceed on behalf of the Company in the registration of the newly issued shares in the Company's share register.

*Sixth resolution*

The Shareholders resolve to amend article 11 of the Articles which shall henceforth have the following wording:

« **Art. 11.**

11.1 The Company is managed by one or several managers. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

11.2 The signature of two managers will be required to bind the Company for all acts within the scope set forth in its corporate purpose or by law, unless there is only one manager. In that case, the manager will have the capacity to bind the Company with his sole signature.

11.3 In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company, in all circumstances, and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided the terms of this Article have been complied with.

11.4 All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the manager, or in case of a plurality of managers, the board of managers.

11.5 The manager, or in case of a plurality of managers, the board of managers, is expressly authorized by the general meeting of Shareholders to repurchase for the account of the Company any type of debt or equity instrument to be issued by the Company provided that: (i) the terms and conditions of such instruments expressly state that the Company may repurchase such Instruments; (ii) the Company has sufficient funds available to settle its liabilities to all creditors after such payment; and (iii) such payment does not cause the Company to become insolvent.

11.6 The manager, or in case of a plurality of managers, the board of managers may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

11.7 The manager, or in case of a plurality of managers, the board of managers will determine the responsibilities and remuneration (if any) of the agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their mandate.

11.8 The powers and remuneration of any managers possibly appointed at a later date, in addition to or in the place of the first manager, will be determined by the general meeting of Shareholders.»

#### *Estimate of Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately (EUR 2,800.-) two thousand eight hundred euro.

In witness whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu,

dans le cadre de l'assemblée générale extraordinaire (ci-après «l'Assemblée») des associés de la société à responsabilité limitée CVG GLOBAL, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.507 (ci-après «la Société»), constituée en date du 6 juillet 2007 selon acte du notaire Maître Martine Schaeffer:

COMMERCIAL VEHICLE GROUP, INC. (ci-après CVGI), société soumise au droit de l'Etat de Delaware (Etats-Unis D'Amérique), dont le siège social est établi à 9 East Loockerman Street Suite 1B, Dover, Delaware 19901, enregistrée auprès du Registre du Commerce de l'Etat de Delaware (Delaware Division of Corporations) sous le numéro 3278145, ici représentée par Maître Mario Di Stefano, avocat à la Cour, dont l'adresse professionnelle est située au 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Columbus, Ohio (Etats-Unis d'Amérique), le 26 septembre 2007, ici représentée par M<sup>e</sup> Cathy Nelson, avocat, en vertu d'une sub-procuration donnée à Luxembourg, le 26 septembre 2007,

et

CVG EUROPEAN HOLDINGS, LLC, société soumise au droit de l'Etat de Delaware (Etats-Unis D'Amérique), dont le siège social est établi à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, enregistrée auprès du registre du Commerce de l'Etat de Delaware (Delaware Division of Corporations) sous le numéro 4239210, ici représentée par Maître Mario Di Stefano, avocat à la Cour, dont l'adresse professionnelle est située au 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Columbus, Ohio (Etats-Unis d'Amérique), le 26 septembre 2007, ici représentée par M<sup>e</sup> Cathy Nelson, préqualifiée, en vertu d'une sub-procuration donnée à Luxembourg, le 26 septembre 2007,

(chacune «l'Associé» et ensemble «les Associés»)

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les Associés, représentés tel que décrit ci-dessus ont requis le notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

- I. que les parties comparantes détiennent 100% du capital social de la Société;
- II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 36.250,- (trente-six mille deux cent cinquante Euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), représenté par 100 (cent) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq Euros) chacune, à EUR 48.750,- (quarante-huit mille sept cent cinquante Euro) par voie d'émission de 290 (deux cent quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq Euros) chacune.

2. Souscription et paiement de l'augmentation du capital social mentionnée ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société (ci-après «les Statuts») pour leur donner la teneur suivante

« **Art. 3.** L'objet social de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie d'achat, de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt ou à n'importe quel tiers, tous concours, prêts, avances, garanties ou sûretés, afin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet social (sans toutefois exercer à un quelconque moment une activité bancaire professionnelle ou une activité du secteur financier).

La Société peut également émettre toutes sortes d'instruments de dette ou de capital, convertibles ou non, et peut conclure tous contrats nécessaires ou utiles en perspective de la promotion de l'émission et de la conversion de tous types de valeurs mobilières, et en particulier de l'émission et de la conversion des instruments de dette ou de capital précités.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec l'objet social prédécrit et aux fins de faciliter l'accomplissement de cet objet social.»

4. Modification de l'article 8 des Statuts comme suit:

#### **Capital - Parts sociales**

« **Art. 8.**

8.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 48.750,- (quarante-huit mille sept cent cinquante Euros), représenté par 390 (trois cents quatre-vingt-dix) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq Euros) chacune.

8.2 Le capital social souscrit pourra être modifié à n'importe quel moment par (i) une décision des Associés ou, (ii) selon le cas, par une décision de l'assemblée générale des Associés délibérant selon le mode de délibération requis pour la modification des Statuts ou (iii) par le Gérant, en vertu des articles 8.3 à 8.6 ci-dessous qui prévoient l'autorisation donnée au Gérant d'augmenter le capital social souscrit de la Société.

8.3 Le montant du capital social de la Société, qui peut être émis par la Société en conséquence de l'autorisation donnée au Gérant sous l'article 8.2 ci-dessus, est fixé à EUR 18.239.500,- (dix-huit millions deux cent trente-neuf mille cinq cents Euros).

8.4 Le Gérant de la Société est autorisé et a instruction, sans qu'il soit nécessaire de recourir à une autre décision de la part de l'assemblée générale des Associés, après avoir reconnu par écrit qu'il a été satisfait aux termes et conditions des présents Statuts qui ont été respectés, (i) à rendre effective toute augmentation du capital social émis sous le présent article 8, jusqu'au montant défini à l'article 8.3, en tout ou partie, avec ou sans le paiement d'une prime d'émission et (ii) à veiller à l'enregistrement de telle(s) augmentation(s) et aux modifications subséquentes des Statuts devant un notaire luxembourgeois.

8.5 L'autorisation mentionnée à l'article 8.4 ci-dessus donnée au Gérant sera valable durant cinq années à partir de la date de la publication du présent acte au Mémorial C, et cette autorisation peut être renouvelée pour une durée supérieure qui devra être déterminée par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société prise lors d'une assemblée générale extraordinaire décidant de la modification des Statuts.

8.6 Chaque fois que le Gérant devra émettre des parts sociales conformément aux dispositions prévues par les articles 8.3 à 8.5 ci-dessus, les Statuts devront être modifiés de manière à refléter le résultat de cette action. Le Gérant devra prendre ou autoriser toute personne à prendre toutes les mesures nécessaires dans le but d'obtenir l'exécution et la publication de ces modifications, y compris l'enregistrement de l'augmentation et les modifications subséquentes des Statuts devant un notaire luxembourgeois.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus mentionnés avec pouvoir et autorité donnés à tout avocat ou employé de l'Etude d'Avocats DI STEFANO, SEDLO & MOYSE afin de procéder, au nom de la Société, à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des Associés de la Société.

6. Modification de l'article 11 des Statuts comme suit:

## Gérance

### « Art. 11.

11.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doi(ven)t pas obligatoirement avoir la qualité d'associé(s). Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des Associés titulaires de la majorité des votes.

11.2. Pour engager la Société pour tous les actes, dans les limites fixées par son objet social ou par la loi, les signatures de deux gérants seront requises, sauf s'il y a un gérant unique qui pourra alors engager la société par sa seule signature.

11.3. Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société, en toutes circonstances, et pour exécuter et approuver tous les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve que les conditions de cet article aient été respectées.

11.4. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

11.5. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est expressément autorisé par l'assemblée générale des Associés à racheter, pour le compte de la Société, toutes sortes d'instruments de dette ou de capital devant être émis par la Société pourvu que (i) les termes et conditions de ces Instruments prévoient expressément que la Société puisse racheter ces Instruments et (ii) que la Société possède des fonds suffisants disponibles afin de régler son passif par rapport à tous les créanciers après ce paiement et (iii) que cela ne rende pas la Société insolvable.

11.6. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra/ont déléguer ses/leurs compétences pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

11.7. Le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera/ont les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de son mandat.

11.8. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement, en sus ou en remplacement du premier gérant, seront déterminés par l'assemblée générale des Associés.»

### 7. Divers.

III. que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 36.250,- (trente-six mille deux cent cinquante Euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), représenté par 100 (cent) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq Euros) chacune, à EUR 48.750,- (quarante-huit mille sept cent cinquante Euros) par voie d'émission de 290 (deux cent quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq Euros) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et le paiement entier de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

#### *Souscription - Paiement*

Les Associés déclarent par la présente (i) souscrire à 290 (deux cent quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq Euros) chacune, et (ii) payer entièrement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de EUR 36.250,- (trente-six mille deux cent cinquante Euros) documenté à l'attention du notaire par un certificat de blocage.

Le montant de l'augmentation de capital social est désormais à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

Les Associés décident d'enregistrer que l'actionnariat de la Société se compose, suite à l'augmentation en capital, comme suit:

Société	Parts sociales	Montant libéré (EUR)	Valeur nominale (EUR)
COMMERCIAL VEHICLE GROUP, INC. . . . .	351	43.875,-	125,-
CVG EUROPEAN HOLDINGS, LLC . . . . .	39	4.875,-	125,-

#### *Troisième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 3 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** L'objet social de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie d'achat, de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt ou à n'importe quel tiers, tous concours, prêts, avances, garanties ou

sûretés, afin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet social (sans toutefois exercer à un quelconque moment une activité bancaire professionnelle ou une activité du secteur financier).

La Société peut également émettre toutes sortes d'instruments de dette ou de capital, convertibles ou non, et peut conclure tous contrats nécessaires ou utiles en perspective de la promotion de l'émission et de la conversion de tous types de valeurs mobilières, et en particulier de l'émission et de la conversion des instruments de dette ou de capital précités.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec l'objet social prédéfini et aux fins de faciliter l'accomplissement de cet objet social.»

#### *Quatrième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 8 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

##### **« Art. 8.**

8.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 48.750,- (quarante-huit mille sept cent cinquante Euros), représenté par 390 (trois cent quatre-vingt-dix) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq Euros) chacune.

8.2 Le capital social souscrit pourra être modifié à n'importe quel moment par (i) une décision des Associés ou, (ii) selon le cas, par une décision de l'assemblée générale des Associés délibérant selon le mode de délibération requis pour la modification des Statuts ou (iii) par 'le Gérant, en vertu des articles 8.3 à 8.6 ci-dessous qui prévoient l'autorisation donnée au Gérant d'augmenter le capital social souscrit de la Société.

8.3 Le montant du capital social de la Société, qui peut être émis par la Société en conséquence de l'autorisation donnée au Gérant sous l'article 8.2 ci-dessus, est fixé à EUR 18.239.500,- (dix-huit millions deux cent trente-neuf mille cinq cents Euros).

8.4 Le Gérant de la Société est autorisé et a instruction, sans qu'il soit nécessaire de recourir à une autre décision de la part de l'assemblée générale des Associés, après avoir reconnu par écrit qu'il a été satisfait aux termes et conditions des présents Statuts qui ont été respectés, (i) à rendre effective toute augmentation du capital social émis sous le présent article 8, jusqu'au montant défini à l'article 8.3, en tout ou partie, avec ou sans le paiement d'une prime d'émission et (ii) à veiller à l'enregistrement de telle(s) augmentation(s) et aux modifications subséquentes des Statuts devant un notaire luxembourgeois.

8.5 L'autorisation mentionnée à l'article 8.4 ci-dessus donnée au Gérant sera valable durant cinq années à partir de la date de la publication du présent acte au Mémorial C, et cette autorisation peut être renouvelée pour une durée supérieure qui devra être déterminée par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société prise lors d'une assemblée générale extraordinaire décidant de la modification des Statuts.

8.6 Chaque fois que le Gérant devra émettre des parts sociales conformément aux dispositions prévues par les articles 8.3 à 8.5 ci-dessus, les Statuts devront être modifiés de manière à refléter le résultat de cette action. Le Gérant devra prendre ou autoriser toute personne à prendre toutes les mesures nécessaires dans le but d'obtenir l'exécution et la publication de ces modifications, y compris l'enregistrement de l'augmentation et les modifications subséquentes des Statuts devant un notaire luxembourgeois.»

#### *Cinquième résolution*

Les Associés décident de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus mentionnés avec pouvoir et autorité donnés à un avocat ou employé quel qu'il soit de L'Etude d'Avocats DI STEFANO, SEDLO & MOYSE afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des Associés de la Société.

#### *Sixième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 11 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

##### **« Art. 11.**

11.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) ne doi(ven)t pas obligatoirement avoir la qualité d'associé(s). Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des Associés titulaires de la majorité des votes.

11.2. Pour engager la Société pour tous les actes, dans les limites fixées par son objet social ou par la loi, les signatures de deux gérants seront requises, sauf s'il y a un gérant unique qui pourra alors engager la société par sa seule signature.

11.3. Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société, en toutes circonstances, et pour exécuter et approuver tous les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve que les conditions de cet article aient été respectées.

11.4. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

11.5. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est expressément autorisé par l'assemblée générale des Associés à racheter, pour le compte de la Société, toutes sortes d'instruments de dette ou de capital devant être émis par la Société pourvu que (i) les termes et conditions de ces Instruments prévoient expressément que la Société puisse racheter ces Instruments et (ii) que la Société possède des fonds suffisants disponibles afin de régler son passif par rapport à tous les créanciers' après ce paiement et (iii) que cela ne rende pas la Société insolvable.

11.6. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra/ont déléguer ses/leurs compétences pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

11.7. Le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera/ont les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de son mandat.

11.8. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement, en sus ou en remplacement du premier gérant, seront déterminés par l'assemblée générale des Associés.»

#### Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à (EUR 2.800,-) deux mille huit cents euros).

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Di Stefano, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007. LAC/2007/29920. — Reçu 362,50 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008003074/5770/438.

(070174594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

#### **Futuralia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5754 Frisange, 13, Klees Bongert.

R.C.S. Luxembourg B 105.515.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008003193/785/12.

Enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2007, réf. DSO-CL00395. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070174630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

#### **TR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1456 Luxembourg, 86-88, rue de l'Egalité.

R.C.S. Luxembourg B 62.436.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008002929/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05405. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

**HeliGuard S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 115.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008002940/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04385. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

**Andover Investco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.534.

In the year two thousand and seven, on the twenty third day of November.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

1) The company LANGTRY TRUST COMPANY (CHANNEL ISLANDS) LIMITED, acting as Trustee of THE MDI INVESTMENT TRUST, with registered office at 40, Langtry House, La Motte Street, St Helier, JE4 8QR Jersey, Channel Islands,

2) the company 2C2I S.A., with registered office at 4, avenue Victor Hugo, F-75116 Paris, France,

both here represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of two proxies given under private seal.

Such proxies having been signed ne varietur by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, duly represented by Mr Paul Marx, pre-named, declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) ANDOVER INVESTCO 2 S.à r.l., R.C.S. Luxembourg section B number 104.534, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, was incorporated by a deed received by Maître Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on December 2, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 163 of February 23, 2005.

II.- That the capital of the private limited company ANDOVER INVESTCO 2 S.à r.l, pre-named, presently amounts to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred and twenty-five (125) shares of one hundred Euro (100.-) each.

III.- That the appearing parties are the sole shareholders of the private limited company ANDOVER INVESTCO 2 S.à r.l and that they have taken the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The shareholders decide to dissolve the company and to liquidate its assets.

*Second resolution*

The shareholders decide to appoint the company GENLICO LIMITED, with registered office at 146, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered in the «International Companies Act» of the British Virgin Islands under number 608721, as liquidator with the broadest power mentioned in the articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915.

*Third resolution*

The shareholders give discharge to the managers, the private limited company UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., Mrs Johanna Cornelia Rietveld and Mr Laurel Bellier-Polleys, for the performance of their mandate.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately nine hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1) La société LANGTRY TRUST COMPANY (CHANNEL ISLANDS) LIMITED, agissant en tant que «Trustee» de THE MDI INVESTMENT TRUST, ayant son siège social à 40, Langtry House, La Motte Street, St Helier, JE4 8QR Jersey, Iles Anglo-Normandes,

2) la société 2C2I S.A., ayant son siège social à 4, avenue Victor Hugo, F-75116 Paris, France, toutes les deux ici représentées par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, dûment représentées par Monsieur Paul Marx, préqualifié, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée ANDOVER INVESTCO 2 S.à r.l., R.C.S. Luxembourg section B numéro 104.534, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, le 2 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 163 du 23 février 2005.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée ANDOVER INVESTCO 2 S.à r.l., pré-désignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (100,-) chacune.

III.- Que les comparantes sont les seules et uniques associées de la société à responsabilité limitée ANDOVER INVESTCO 2 S.à r.l. et qu'elles ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

Les associées décident de dissoudre la société et de liquider ses actifs.

*Deuxième résolution*

Les associées décident de nommer la société GENLICO LIMITED, avec siège social au 146, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au «International Companies Act» des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608721, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la Loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915.

*Troisième résolution*

Les associées donnent décharge aux gérants, la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., Madame Johanna Cornelia Rietveld et Monsieur Laurel Bellier-Polleys, pour l'exercice de leur mandat.

*Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de neuf cents Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 décembre 2007. Relation GRE/2007/5399. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 décembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008003078/231/95.

(070175100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

---

**Infotech Project S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 111.691.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008002938/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04391. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

---

**International Equity Investors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 65.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008002937/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04394. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

---

**ZIM Asia Maritime Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 134.448.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh of November.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary with office in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

has appeared:

ZIM INTEGRATED SHIPPING SERVICES Ltd, a limited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Israel, with registered seat at Andrei Sakharov Street 9, «Matam», Scientific Industries Center, P.O.B. 1723, 31016 Haifa, Israel, registration number 520015041,

hereby represented by M<sup>e</sup> Aldwin Dekkers, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney granted on November 19, 2007 at Haifa, Israel.

The said power of attorney, signed *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company {société à responsabilité limitée} which it declares to constitute and of which it has set the Articles of Association to be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is to engage in the financing, leasing or remarketing of the sea going vessel ZIM ASIA with IMO number 9113654 and to undertake or procure to undertake any such other actions, matters or things as maybe necessary to achieve, or which are incidental or conducive to, any of the above purposes.

In order to accomplish its purpose, the Company may acquire and sell the above mentioned sea going vessel and finance such acquisition through loans or other financial arrangements, in whatever form, and to issue guarantees and grant any form of security interest over its assets, including mortgages and pledges, to secure its financing obligations.

The Company may further issue guarantees, and grant any form of security interest over its assets, including mortgages and pledges, to secure the financing obligations of other companies which have a similar corporate purpose and which are held by the same shareholder(s) as the Company.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will assume the name of ZIM ASIA MARITIME COMPANY S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the sole manager or of the board of managers. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of a general meeting of its partners.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.00) represented by one hundred (100) shares with a par value of two hundred US Dollars (USD 200.00) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time subject to the approval of (i) a majority of partners (ii) representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Inter vivos, they may only be transferred to third parties subject to the approval of such transfer given by the partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the rights owned by the survivors. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### **C. Management**

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be partners, but which need to be accredited as managers of a shipping company («dirigeant d'entreprise maritime») in accordance with the law of December 9, 1990 to establish a Luxembourg maritime register.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of partners which sets the term of its (their) office, scope of duties and powers and proceedings of the managers. The Company will enter into a specific agreement with the manager (s) which will contain the terms and conditions of this scope of duties and powers and proceedings.

In case the Company has appointed a single manager, the Company will be bound in all circumstances by the signature of its single manager.

In the case the Company has appointed several managers, the Company is managed by a board of managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers or by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The manager(s) may be dismissed at any time with or without cause (cause légitime).

The single managers or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

In dealings with third parties, the single manager or board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

**Art. 13.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 14.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments properly entered into by them in the name of the Company. They are responsible for the proper execution of their mandate.

#### D. Decisions of the sole partner- Collective decisions of the partners

**Art. 15.** Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds shares and can be validly represented at general meetings by a person bearing a special power of attorney.

**Art. 16.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital. Decisions of the partners are registered in minutes or given in writing in accordance with the provisions of the law.

The amendment of the Articles of Association requires the approval of (i) a majority of partners (ii) representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 17.** The sole partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time.

Decisions of the sole partner are registered in minutes or are given in writing.

#### E. Accounting year - Annual accounts - Allocation of profits

**Art. 18.** The Company's accounting year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 19.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and the Company's annual financial statements at the Company's registered office.

**Art. 20.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed capital of the Company, as stated in article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 7 hereof. The balance may be freely used by the partners.

#### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 21.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 22.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and Payment*

All the one hundred (100) shares have been subscribed by ZIM INTEGRATED SHIPPING SERVICES Ltd, aforementioned.

The one hundred (100) shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000.00) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.

#### *Expenses*

For the tax registration purposes, the share capital is estimated at EUR 13,477.90 (exchange rate (median price) on November 27, 2007: USD 1.- = EUR 0.67390).

The amount for expenditures and expenses, remunerations and costs, under whichever form, which are to be paid by the Company of which are to be born by the Company for reasons of its incorporation, amounts to approximately two thousand euros (€ 2,000.-).

#### *Resolutions of the sole partner*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1. the registered office of the Company shall be at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
2. ZIM MANAGEMENT COMPANY Sàrl, with registered address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is appointed single manager of the Company for an indefinite period of time.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up and made in Senningerberg, on the date first mentioned above.

This deed having been read to and interpretation thereof being given to the appearing party, known by the officiating notary by name, usual first name, civil status and residence, said party have signed the present deed together with the notary.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

ZIM INTEGRATED SHIPPING SERVICES Ltd, une limited liability company, constituée selon les lois de l'Etat d'Israël, ayant son siège social à Andrei Sakharov Street 9, «Matam», Scientific Industries Center, P.O.B. 1723, 31016 Haifa, Israël, enregistrée sous le numéro 520015041,

ici représentée par M<sup>e</sup> Aldwin Dekkers, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 novembre 2007 à Haïfa, Israël.

Ladite procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a constitué les statuts comme suite:

### **A. Objet - Durée - Raison sociale - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, comme modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** L'objet de la Société est de s'engager dans le financement, le leasing et le «remarketing» du navire ZIM ASIA avec numéro IMO 9113654 et d'entreprendre ou de faire entreprendre tous les actions, matières ou autres qui peuvent être nécessaire pour atteindre les objets susmentionnés, ou qui sont accessoire ou favorable aux objets susmentionnés.

A fin de réaliser son objet, la Société peut acquérir et vendre le navire susmentionné et financer une telle acquisition par des prêts ou autres arrangements financiers, sous quelque forme que ce soit, et consentir des garanties et toute autre forme de sûreté sur ses biens, y compris des hypothèques et mises en gage, afin de garantir ses obligations financières.

La Société peut en outre consentir des garanties et toute autre forme de sûreté sur ses biens, y compris des hypothèques et mises en gage, afin de garantir les obligations financières d'autres sociétés qui ont un objet similaire et qui sont tenues par le(s) même(s) associé(s) que la Société.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de ZIM ASIA MARITIME COMPANY S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Le siège de la Société pourra être transféré dans les limites de la même commune par décision du gérant ou du conseil de gérance. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille US Dollars (USD 20.000,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cents US Dollars (USD 100,00) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié à condition de l'accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la Société.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des tierces parties qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Toutefois, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises à des parents, des descendants ou au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### **C. Administration et gérance**

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui doivent avoir reçu l'autorisation de dirigeant d'entreprise maritime conformément à la loi du 9 décembre 1990 ayant pour objet la création d'un registre public maritime luxembourgeois.

Le(s) gérant(s) est(ont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de son(leur) mandat, les limites de ses(leurs) obligations et pouvoirs et le procédure de la gérance. La Société conclura une convention spécifique avec le(s) gérant(s) qui contiendra les termes et conditions de ces limites d'obligations et pouvoirs et de la procédure.

Lorsque la Société a nommé un seul gérant, la Société sera liée dans toutes les circonstances par la signature de son seul gérant.

Lorsque la Société a nommé plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance. Dans ce cas, la Société sera liée dans toutes les circonstances par la signature de deux membres du conseil de gérance ou par la signature unique d'une personne à qui le pouvoir de signature sera délégué par le conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment avec ou sans cause légitime.

Le seul gérant ou le conseil de gérance peut accorder des pouvoirs spéciaux par mandat notarié ou par acte sous seing privé.

A l'égard des tiers, le seul gérant ou le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus d'agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et d'autoriser toute opération consistant à l'objet social de la Société.

**Art. 13.** La mort ou la démission d'un gérant, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 15.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 16.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions des associés sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit, conformément aux dispositions légales.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 17.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

### **E. Exercice sociale - Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 19.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 20.** Sur le bénéfice annuel net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social, tel que indiqué à l'article 6 ou comme augmenté ou diminué de temps en temps conformément à l'article 7. Le solde est à la disponibilité libre des associés.

### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation de la Société sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le solde résultant de la réalisation de l'actif et le paiement du passif sera distribué aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est référé aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et Paiement*

Toutes les cent (100) parts sociales ont été souscrites par ZIM INTEGRATED SHIPPING SERVICES Ltd, susmentionnée.

Les cent (100) parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de vingt mille US Dollars (USD 20.000,00) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

*Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 13.477,90 (taux de change (median price) du 27 novembre 2007: USD 1,- = EUR 0,67390).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros (€ 2.000,-).

*Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt l'associée unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

2. Est nommé gérant unique de la société: ZIM MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., ayant son siège social à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, pour une période indéterminée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Dekkers, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, LAC / 2007 / 39216. - Reçu 168,44 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 décembre 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2008003073/202/269.

(070174918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

**Euro Gest Compta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 72.701.

L'an deux mille sept, le vingt-quatre septembre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EURO GEST COMPTA S.A., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks, de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 58 du 18 janvier 2000, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Hencks, en date du 28 janvier 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 307 du 26 avril 2000, modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 6 octobre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 29 du 12 janvier 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 72.701, au capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,00) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Esbelta De Freitas, avocate à la Cour, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Jacques Lorang, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1<sup>er</sup>.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur José Jumeaux, gérant de sociétés, demeurant à L-1450 Luxembourg, 36A, Côte d'Eich.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Décision de mise en liquidation.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux administrateurs, au commissaire aux comptes ainsi qu'aux administrateurs provisoires.
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société anonyme EURO GEST COMPTA S.A.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer liquidateur:

Madame Esbelta De Freitas, avocate à la Cour, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire en fonction, ainsi qu'aux administrateurs provisoires, pour l'exercice de leurs mandats allant du 1<sup>er</sup> janvier 2007 jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: E. De Freitas, J.-J. Lorang, J. Jumeaux, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007. LAC / 2007 / 28349. - Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2007.

E. Schlessner.

Référence de publication: 2008003075/227/69.

(070174778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

**Peonia Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 92.060.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

PEONIA INVESTMENTS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008002920/815/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04561. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

---

**Kisling Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008002943/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04373. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

---

**Imapelfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 106.102.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008002939/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04388. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

---

**Brixen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 49.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008002944/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04376. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

---

**352 Investors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram.

R.C.S. Luxembourg B 74.803.

L'an deux mille sept, le neuf octobre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme 352 INVESTORS S.A., avec siège social à L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram, constituée sous la dénomination I.D. GROUP S.A. suivant acte reçu

par le notaire Blanche Moutrier, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 8 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 474 du 5 juillet 2000, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 août 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 176 du 1<sup>er</sup> février 2002, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 33 du 23 janvier 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 74.803.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jeannot Philipp, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Marie-France Pastore, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Micael Artur Da Silva Carneiro, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social à concurrence de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à cent quatre-vingt-un mille euros (EUR 181.000,-)

2. Création de mille cinq cents (1.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

3. Souscription et libération comme suit:

a) Souscription des actions nouvelles par LINEAS S.A., avec siège social à L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 84.269, à raison de cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), et libération à concurrence de vingt-cinq pourcent (25%), à savoir douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-),

b) Souscription des actions nouvelles par PROMOVIS S.A., avec siège social à L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 67.377, à raison de cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), et libération à concurrence de vingt-cinq pourcent (25%), à savoir douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-),

c) Souscription des actions nouvelles par Madame Colette Philipp, épouse de Monsieur Jean-Paul Reuter, demeurant professionnellement à L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram, à raison de deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), et libération à concurrence de vingt-cinq pourcent (25%), à savoir six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250,-),

d) Souscription des actions nouvelles par Madame Marie-France Pastore, demeurant professionnellement à L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram, à raison de deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), et libération à concurrence de vingt-cinq pourcent (25%), à savoir six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250,-).

4. Modification du premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-un mille euros (EUR 181.000,-) divisé en mille huit cent dix (1.810) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,00), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) à cent quatre-vingt-un mille euros (EUR 181.000,00).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de créer mille cinq cents (1.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

### Troisième résolution

#### Intervention - Souscription - Libération

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée

a) LINEAS S.A., société anonyme, avec siège social à L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 84.269,

b) PROMOVIS S.A., société anonyme, avec siège social à L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 67.377,

c) Madame Colette Philipp, épouse de Monsieur Jean-Paul Reuter, née à Luxembourg, le 11 novembre 1964, demeurant professionnellement à L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram,

d) Madame Marie-France Pastore, née à Ettelbruck, le 2 février 1968, demeurant professionnellement à L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram,

les actionnaires existants ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

Est ensuite intervenue LINEAS S.A., prénommée,

représentée par son administrateur-délégué, Madame Colette Philipp, épouse de Monsieur Jean-Paul Reuter, prénommée,

ici représentée par Monsieur Jeannot Philipp, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 26 septembre 2007,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

Laquelle intervenante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire cinq cents (500) des actions nouvellement émises d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Est ensuite intervenue PROMOVIS S.A., prénommée,

représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

Monsieur Jeannot Philipp, prénommé,

Madame Marie-France Pastore, prénommée,

Laquelle intervenante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire cinq cents (500) des actions nouvellement émises d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Est ensuite intervenue Madame Colette Philipp, épouse de Monsieur Reuter Jean-Paul, prénommée,

représentée par Monsieur Jeannot Philipp, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 26 septembre 2007,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

Laquelle intervenante, représentée comme indiqué, déclare souscrire deux cent cinquante (250) des actions nouvellement émises d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Est ensuite intervenue Madame Marie-France Pastore, prénommée,

Laquelle intervenante déclare souscrire deux cent cinquante (250) des actions nouvellement émises d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Toutes les actions nouvelles ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pourcent (25%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Le capital devra être libéré entièrement endéans cinq ans à compter de la date du présent acte.

### Quatrième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-un mille euros (EUR 181.000,00), divisé en mille huit cent dix (1.810) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.»

### Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de trois mille euros (EUR 3.000,-).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: J. Philipp, M.-F. Pastore, M. Da Silva, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007. LAC/ 2007/ 30618. — Reçu 1.500 euros.

Pour Le Receveur F. Sandt (signé): C. Frising.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2008003076/227/123.

(070174765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

---

**Ancapa Investments, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 56-62, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 67.801.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 et l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

*Pour la société*

F. Favart

Référence de publication: 2008002537/3058/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05714. - Reçu 103 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070173978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

---

**Closdenis International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 93.030.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2008002597/304/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04569. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070174055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

---

**JJL S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 120.320.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

*JJL S.à r.l.*

C. Schmitz / G. Hornick

*Gérant / Gérant*

Référence de publication: 2008002613/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04279. - Reçu 28 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070174033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

---

**CIM Advisory S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 134.000.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 49741 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2008002501/211/11.

(070174296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

---

**General Fidelity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 107.299.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008002615/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL04989. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

---

**General Fidelity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 107.299.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008002616/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL04990. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

---

**Eumaco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 41.292.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008002625/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL04980. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

---

**Incom-Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 10, place des Remparts.

R.C.S. Luxembourg B 77.130.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008002532/3431/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05826. - Reçu 89 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070174184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

---

**Bati Expansion, Société Anonyme.**

Siège social: L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 104.023.

Le Commissaire aux comptes, BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Luxembourg a démissionné de son mandat le 17 octobre 2007.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Pour avis

Signature

Référence de publication: 2008002696/534/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03677. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070173914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

---

**El Perini Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 74.630.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008002776/504/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL02917. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070173843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

---

**QS Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.217.122,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 103.193.

RECTIFICATIF

Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société le 9 septembre 2007:

Suite au dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg le 14 décembre 2007 sous la référence LO70170747.04

Mr. Joe Scirocco, résidant professionnellement au 6525 Fremont Circle, Huntington Beach CA 92648, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé gérant de la Société, par acte du 9 septembre 2007, en remplacement de M. Steven Leroy Brink avec effet rétroactif au 16 avril 2007.

Dés lors, les gérants de type A de la Société sont:

- Charles Stuart Exon
- Sébastien Loux
- Joe Scirocco

Et les gérants de type B de la Société sont:

- Olivier Dorier
- Stewart Kam-Cheong

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008002670/4067/27.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05624. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

---

**Amplion Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.407.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008002679/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04554. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

---

**JIMA, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 114.924.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le quatre décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Christophe Goossens, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à L-9147 Erpeldange, 3A Parc Welwert, Lequel comparant a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. JIMA (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 114.924.

II. que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 mars 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro

III. Le capital social émis de la Société est actuellement de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune

IV. L'Associé unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

V. L'Associé unique déclare être devenu propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

VI. L'Associé unique déclare que l'ensemble des dettes de la Société a été réglée et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaissent qu'elle sera tenue de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VII. Décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour;

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège de la société savoir L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant préqualifié a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Goossens, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007. Relation: LAC/2007/39300. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 14 décembre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2008003085/206/36.

(070174970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

---